

Le code de la rue ?

Fiction, rêve de « bobo »,
ou bientôt une nécessité ?

Un peu d'histoire

Faubourg Montmartre



Faubourg Poissonnière



- Nos villes en Europe, et particulièrement les vieilles villes comme Paris, n'ont pas été conçues pour qu'on y roule en voiture.
- Certaines rues posaient des problèmes aux carrosses et aux fiacres déjà.

L'omnibus de la ligne Gare du Nord – Place de l'Alma, voiture à impériale, tirée par deux chevaux, à la place de la Madeleine (on voit les grilles devant).



- Puis vint Haussmann, notre bon baron... avec ses larges voies, comme la rue de Maubeuge, la rue La Fayette...
 - Haussmann n'avait pas anticipé les embouteillages. Il n'était pas visionnaire à ce point !
- Les fiacres écrasaient bien de temps en temps un piéton.

L'arrivée de l'automobile



- Tant que le petit peuple (le *Français moyen...*) n'a pas roulé en voiture, les villes sont restées accessibles.
- Le pouvoir d'achat des *Trente glorieuses* a change la donne : les *Dodoches* et les *R5* sont montées à l'assaut des villes.
- Et depuis elles n'ont pas faibli!



- On a alors fait des autoroutes en ville.
- On a aussi fait des échangeurs pour ne pas arrêter les voitures dans leur course.



Malgré cela, l'embouteillage...

- Rien n'y fait : l'engorgement augmente.
- A certaines heures, c'est l'apoplexie.
- La pollution augmente.
- Les accidents augmentent.
- Les campagnes de covoiturage ne prennent pas vraiment sur les Franciliens.
- Les transports en commun de surface n'avancent pas vite.
- Les transports en commun sous terre explosent aux heures de pointe (même sans grève!)

Quelles solutions?

- Le péage urbain ?
- Il fait l'unanimité contre lui.
- Péage égale octroi !
- Donc droit d'entrée dans la capitale...
- Mal perçu forcément.
- Droit d'entrée ?
ou droit de circuler ?
y compris pour les résidents.



Les aménagements urbains

- Pour augmenter la vitesse commerciale des bus, on crée des couloirs.
- Mais les voies non protégées ne sont pas vraiment respectées.
- Celui-là n'en a jamais eu!



Des efforts sur la voirie

Meilleure signalisation : vélos, piétons



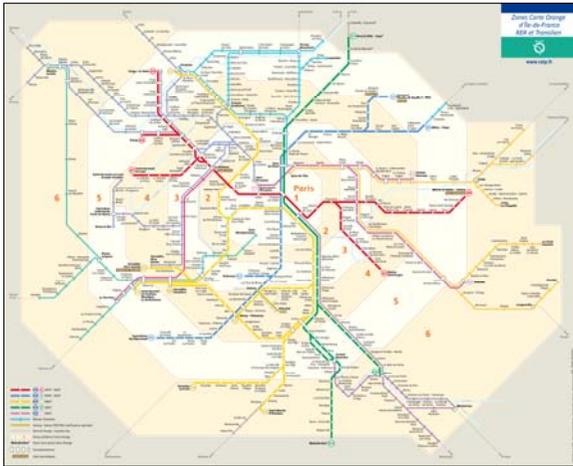
Des rétrécissements de chaussée et des voies à une seule file de circulation



Le stationnement diversifié

- Le stationnement résidentiel est très bon marché pour inciter les Parisiens à utiliser un autre mode de déplacement.
- Le PLU réduit aussi le nombre des parkings en sous sol réservés aux employés des entreprises, dans les nouvelles constructions.
- Les aires pour motos se sont multipliées





Lutte tous azimuts contre la pollution de la voiture

- On construit des bus au gaz qui polluent moins.
- On prolonge les lignes de métro, de RER.
- On propose des pots catalytiques sur les voitures particulières.
- On taxe les voitures polluantes, enfin on essaie de limiter la circulation automobile, et ses inconvénients.

Le constat : peut mieux faire!

- Malgré tous les aménagements,
- Malgré les mesures limitatives au droit de circuler en voiture,
- Malgré les mesures en faveur d'autres modes de déplacements,
- La situation est catastrophique dans certains quartiers à certaines heures....
- (sans évoquer les entrées dans Paris et les sorties pour les banlieusards...)

Alors ? On fait quoi en ville ?

- Devant les effets limités de ces mesures, il faut envisager un changement d'envergure :

Le changement de comportement

- Après la division de l'espace entre usagers :

Le partage de l'espace entre citoyens

Renaissance de la petite reine





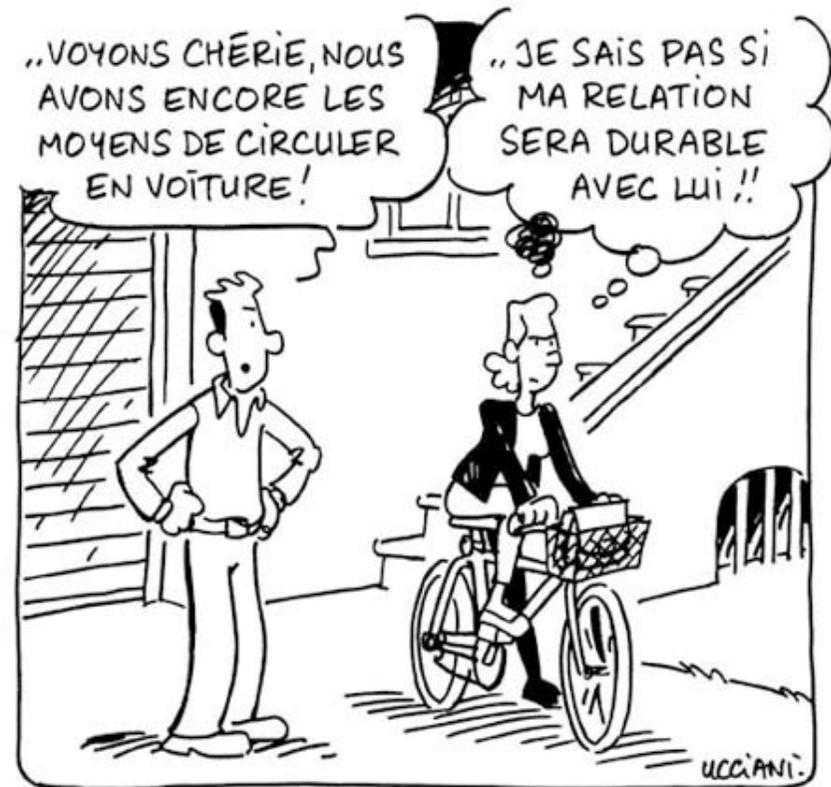
- Dans les pays du nord de l'Europe, ils avaient pris de l'avance



Près de la gare,
à Amsterdam,
un garage sur plusieurs étage

Des vélos partout ?

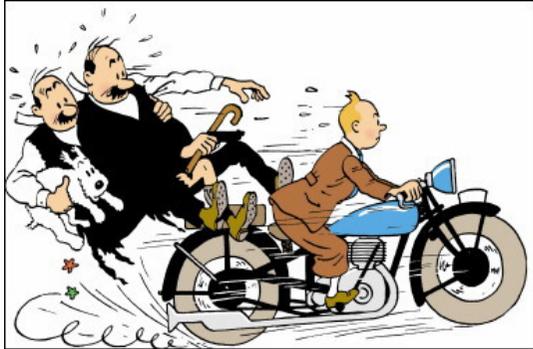
- Oui, c'est bien, ils sont gratuits, pas toujours disponibles, mais on espère des améliorations bientôt.
- C'est VELIB' depuis juillet 2007!
- Des vélos, mais aussi des motos/scooters...



Partout, c'est trop !

- « Il faut verbaliser les vélos qui ne respectent pas le code de la route ! » crient certains.
- « On leur a fait des pistes cyclables, et ils roulent à toute vitesse! »
- « On n'est pas à la Cipale! »





S T O P

Il faut
partager l'espace
et respecter l'autre !

Un exemple depuis 1^{er} janvier 2004 :



le code de la rue belge

- Une tentative pour transformer durablement les mentalités.
- Un principe : une obligation de prudence du plus fort vis-à-vis du plus faible.
- Une réforme de la hiérarchisation des amendes.
- L'aménagement des espaces publics.

Un principe : une obligation de prudence du plus fort vis-à-vis du plus faible

- Principe de vulnérabilité.
- Chaque usager de la voie publique y a sa place.
- Chaque utilisateur doit pouvoir circuler en toute sécurité.
- Le plus fort doit régler son comportement et sa vitesse en fonction du plus vulnérable.

Au préalable: la redéfinition des espaces

- **Les rues**

Ainsi, toute voirie, qu'elle soit ruelle ou grand boulevard, dès le moment où elle se situe en agglomération et/ou dans une zone 30 et/ou dans une zone résidentielle et de rencontre est une **rue**. Elle ne se réduit pas à prendre en compte la fonction de circulation, mais doit intégrer, prioritairement, la fonction de séjour des lieux, **prendre en compte l'ensemble des usagers et des usages de l'espace**.

- **Les places**

Tout espace ouvert où aboutissent une ou plusieurs voies publiques et dans lequel la disposition des lieux est telle qu'il est possible d'y organiser la circulation et d'autres activités de manière conjointe. Autre chose que la notion de carrefour!

- **Les trottoirs**

« La partie de la voie publique en saillie ou non par rapport à la chaussée, qui est spécifiquement aménagée pour la circulation des piétons, revêtue de matériaux en dur et dont la séparation avec les autres parties de la voie publique est clairement identifiable par tous les usagers. Le fait que le trottoir en saillie traverse la chaussée ne modifie en rien l'affectation de celui-ci. »

- **Rond-point**

Une voirie où la circulation s'effectue en un seul sens autour d'un dispositif central matérialisé, signalé par des panneaux adéquates. Matérialisé ne veut pas dire construit.

Un marquage, un changement de matériau, sans différence de niveau, suffisent pour réaliser un rond-point.

- etc

L'agglomération : un lieu de passage et de séjour

- Fonction de circulation : routes et rues sont utilisées comme support des modes de déplacements motorisés,
- Fonction de séjour : elles sont utilisées pour les déplacements non motorisés,
- → c'est un lieu de rencontre des différents usages et usagers de l'espace public,
- Nécessaires partage et respect mutuel !

Les zones résidentielles



- Exemple : La rue Saint Cécile 9^e
- Aménagement lourd
- Pourquoi ne pas étudier des dispositifs plus abordables ?

L'agglomération à 30km/heure

- Panneau d'agglomération surmonté d'une limitation à 30km/h.
- Aucune exception sur le périmètre de l'agglomération.
- On roule à 30 !
- Adapté aux bourgades à rues étroites...

Un constat en faveur des zones 30

Vitesse plus faible = moins de dommages corporels

Vitesse moment choc	Blessures aux piétons	Probabilité d'être tué
30 km/h	Contusions légères	15 %
40 km/h	Apparition cas d'invalidité et mortels	30 %
50 km/h	Invalidité et cas mortels fréquents	60 %
60 km/h	Cas mortels très fréquents	85 %
	Cas mortels uniquement	

Les aménagements importables

- *La zone de rencontre (piétonne améliorée ?)*

Dans ces zones :

- piétons sur toute la largeur de la voie publique,
 - jeux autorisés, enfants en sécurité.
 - les conducteurs respectent les piétons, sont attentifs aux enfants, s'arrêtent.
 - les piétons ne peuvent entraver la circulation sans raison.
 - vitesse limitée à 20 km/h.
 - stationnement interdit sauf aux endroits clairement autorisés.
- *A la différence des zones résidentielles qui n'admettent qu'une fonction d'habitat, les zones de rencontre peuvent voir passer un trafic plus lourd, lié aux activités commerciales, touristiques, artisanales... qui y sont admises.*



Le parvis de la Gare du Nord
est une zone de rencontre,
à mi chemin entre la zone 30 et le trottoir



- Le trottoir traversant



Un changement de philosophie,
Une inversion des priorités,
Un ralentisseur de fait.

Ici, on continue à traverser la chaussée.



Rue des Poissonniers 18e

Le piéton a virtuellement la priorité....
alors qu'il chemine sur un axe civilisé.



Rue de Maubeuge 10e



Rue St-Vincent-de-Paul

Il faut ralentir les voitures.

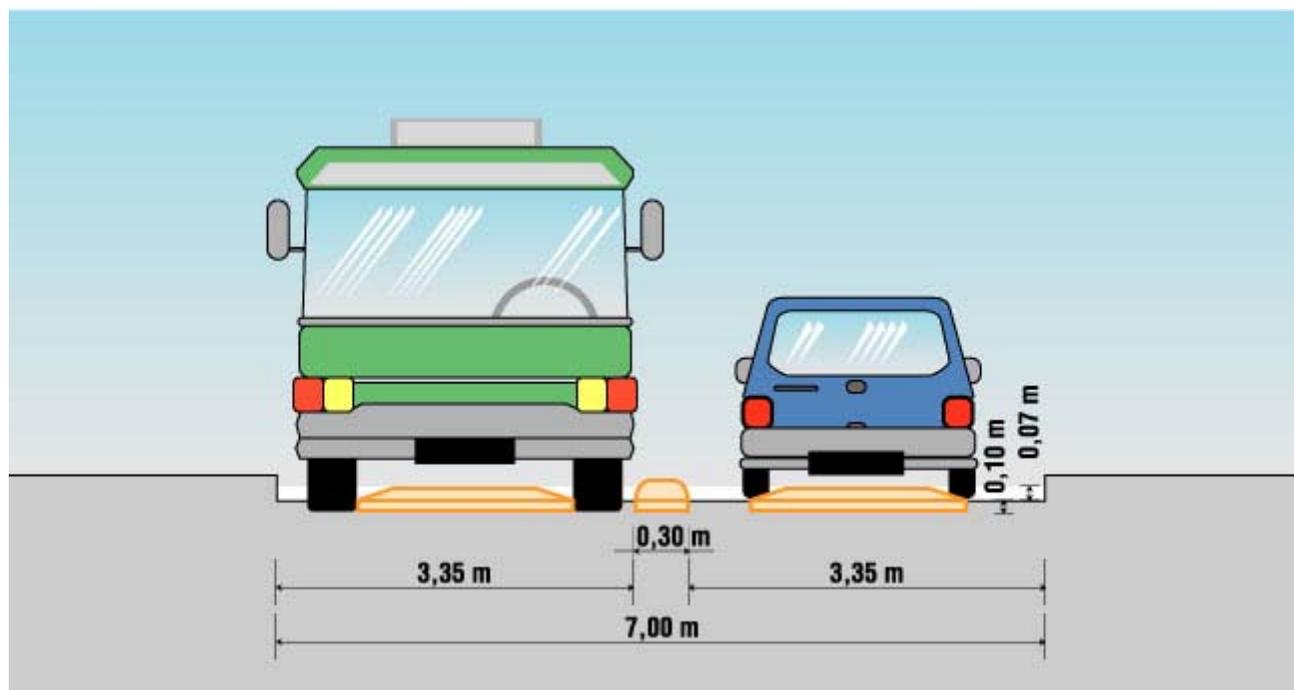
- Gendarme couché ?
- Dos d'âne ?
- Ralentisseur sonore ?
- Bosse classique qui barre la chaussée ?
- Rétrécissement de chaussée ?
- Chicane ou stationnement alterné ?



En attendant la prise de conscience...

- **Le coussin berlinois :**
 - En zone urbaine,
 - Il permet de **ralentir fortement la vitesse des automobiles**
 - Sans incommoder les passagers des transports en commun,
 - Sans empêcher le franchissement par des véhicules de sécurité,
 - Sans déstabiliser les 2 roues.

Démonstration par l'image : le coussin berlinois.



Autre axe de réflexion

le sens unique limité ou contre sens cyclable ici

- Rendre plus attractif l'usage du vélo en lui évitant les détours...
- Études montrent que c'est moins dangereux,
- Signalisation nécessaire et de qualité,
- Attention particulière aux personnes à mobilité réduite (âge, enfants, mal voyants, mal entendants, etc)



Code de la route contre code de la rue



- Refonte du code de la route pour une meilleure prise en compte des cyclistes,
- Principe général de prudence, prise en compte des plus vulnérables,
- Nouvelle hiérarchie des amendes (infractions ordinaires ou infractions graves, en fonction de la mise en danger d'autrui, comme en Belgique).

Pour une ville plus paisible et plus agréable, des changements de codes ?

- A quand l'abandon de la voiture comme marqueur social ?
- Et la place de parking réservée au « chef » ?
- Une prise de conscience s'impose.....



Les crédits photos et les sources, les sites visités, etc... et bien sûr tous les documents mis en ligne par la DVD de Paris, 40 rue du Louvre.

- Agence Photos Roger-Viollet, 6 rue de Seine, 75006 Paris -
Tel : 01 55 42 89 00 - <http://www.roger-viollet.fr>
- http://www.aménagement-lyonnais.fr/ralentisseur_presentation.htm
- http://www.fubicy.org/article.php3?id_article=100
- <http://rue-avenir.ch>
- www.zonederencontre.ch
- www.vcs-sgap.ch
- www.provelo.org
- <http://www.villes-cyclables.org/>
- Crédit photos JM UCCIANI - Dessinateur, graphiste, illustrateur
845 chemin de Bouscaron - 13750 Plan d'Orgon
www.ucciani-dessins.com - www.blog.ucciani-dessins.com